

Nom du Projet: Appui à la promotion et protection des droits humains au Mali (APPDH).
diakite@orangemali.net

Durée : juillet 2004- juillet 2008

Financement et coût total : 1 240 000 US \$

Description sommaire

Le projet qui se fonde sur le CCA-UNDAF, le CPO, le CSLP et les résultats de l'étude de base réalisée en 2002 sur l'état des lieux des droits humains au Mali vise à contribuer à la promotion et protection des droits humains à travers le renforcement des capacités des entités gouvernementales et des organisations non gouvernementales afin de les rendre plus efficace dans leurs activités pour l'amélioration de la situation des droits humains et le renforcement de l'Etat de droit au Mali. Les activités d'appui prévues par ce programme portent sur :

- (a) l'amélioration et la consolidation d'un environnement juridique propice à la promotion et à la protection des droits humains;
- (b) le renforcement des capacités institutionnelles du Ministère de la Justice, de la CNCDH et de l'Institut National de Formation Judiciaire et la mise en œuvre du programme des Centres d'Accès au Droit (CAD);
- (c) le renforcement des programmes d'éducation à la culture de la paix et aux droits humains ;
- (d) le développement d'un cadre de concertation entre les pouvoirs publics et les ONGs oeuvrant dans le domaine des droits humains, tout particulièrement à travers la réactivation de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme ;
- (e) le renforcement des capacités de l'Institut Africain d'Apprentissage pour l'Education aux Droits Humains et au PDHRE/Mali pour la consolidation et l'élargissement du programme de développement des « Cités Consensuelles des Droits Humains » aussi bien au Mali que dans la région d'Afrique; et
- (f) le renforcement des capacités d'autres ONGs oeuvrant pour la promotion et la protection des droits humains et l'équité de genre.

Objectifs prioritaires du Projet

Appuyer l'amélioration et la consolidation d'un environnement juridique propice à la promotion et à la protection des droits humains

Renforcer les capacités institutionnelles de l'Institut National de Formation Judiciaire et du Ministère de la Justice

Renforcer sur le plan institutionnel et opérationnel les instances de concertation entre les pouvoirs publics et la société civile, notamment la CNCDH

Renforcer les capacités de l'Institut Africain d'Apprentissage à l'Education aux Droits Humains et appuyer le programme des Cités Consensuelles des Droits Humains.

Renforcer les capacités des associations et coordinations ciblées aux droits humains et à la culture de la paix et appuyer les activités de partenariat entre celles-ci et les programmes nationaux concernés

Résultats attendus

Améliorer l'environnement juridique afin que les droits humains soient davantage protégés, respectés et satisfaits ainsi que l'harmonisation des législations nationales avec les dispositions des Conventions internationales des droits humains;

Renforcer les capacités des institutions qui ont pour mission essentielle la promotion et la défense des droits humains ;

Développer des Cités Consensuelles des Droits Humains

Domaines d'intervention

Gouvernance démocratique

Zones d'intervention

Tout le pays

Bénéficiaires directs

Toutes les composantes de la société malienne

Partenaires

Ministère de la Justice, Ministère de la promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, le Ministère de l'Education Nationale, l'UNESCO, le FNUAP, le PVNU, l'UNICEF ainsi que les organisations de la société civile intervenant dans le domaine des droits de l'homme.

